



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/535
30 août 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Assistance aux réfugiés en Somalie

Rapport du Secrétaire général

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	2
II. GENERALITES	5 - 10	2
III. ACTION DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES	11 - 39	4
A. Mesures prises par le Secrétaire général	11 - 12	4
B. Mesures prises par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne ...	13 - 20	4
C. Mesures prises par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme alimentaire mondial	21 - 32	6
D. Mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	33 - 35	8
E. Mesures prises par le Fonds international de développement agricole	36 - 37	9
F. Mesures prises par le Programme des Nations Unies pour l'environnement	38 - 39	9

* A/43/150.

88-21561 1377R (F)

/...

10 P.

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 42/127 du 7 décembre 1987 sur l'assistance aux réfugiés en Somalie, l'Assemblée générale a demandé au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de s'attacher à assurer comme il convient la protection, l'entretien et la réadaptation des réfugiés; au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'assumer le rôle directeur pour la conception, la mise en oeuvre et le suivi des projets intéressant les réfugiés, comme le demandait la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique (voir A/39/402, annexe), et de contribuer à la mobilisation des moyens financiers et techniques voulus en étroite coopération avec le Haut Commissaire et la Banque mondiale; et au PNUD, au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), au Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS) et à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de s'entendre avec le Gouvernement somali sur les meilleurs moyens par lesquels la communauté internationale pourrait aider la Somalie à protéger son environnement et à réparer les dommages qu'elle a subis.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a en outre demandé à la communauté internationale d'appuyer les activités que les organisations non gouvernementales mènent en Somalie, aux niveaux local et international, pour assurer la planification et la mise en oeuvre des projets en faveur des réfugiés et des activités de développement les intéressant. Elle a prié les organismes compétents des Nations Unies, soit la FAO, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ainsi que le PNUE et le Programme alimentaire mondial (PAM), de réunir, en consultation avec le Gouvernement somali, une documentation détaillée en vue de l'exécution des projets et activités considérés dans le rapport du Secrétaire général comme étant les éléments prioritaires d'un programme général d'action.

3. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a également prié le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et l'Administrateur du PNUD d'informer le Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1988 des progrès qu'ils auront accomplis dans leurs domaines de compétence respectifs, s'agissant de donner suite aux dispositions de la présente résolution qui les concernent.

4. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le PNUD, de lui présenter un rapport lors de sa quarante-troisième session, sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution. Le présent rapport est soumis comme suite à cette demande.

II. GENERALITES

5. Les circonstances de l'afflux de réfugiés en Somalie, leur situation spécifique et les dispositions prises pour les aider sont décrites dans les rapports antérieurs du Secrétaire général et du Haut Commissaire (A/AC.96/677, partie II, et A/42/498 et Add.1).

/...

6. Depuis 1979, la Somalie accueille l'une des plus importantes populations de réfugiés du monde entier, en même temps qu'elle s'efforce de résoudre de nombreux problèmes économiques et situations d'urgence liées à la sécheresse. De plus, le développement économique est aussi gêné par des difficultés persistantes de la balance des paiements. L'afflux de réfugiés s'est donc situé dans un contexte économique déjà difficile et leur présence a sans aucun doute lourdement grevé une infrastructure déjà fragile et contribué à détériorer encore l'écosystème.

7. Au début de 1982, le Gouvernement somali et l'Organisation des Nations Unies étaient convenus d'un chiffre de planification de 700 000 réfugiés en Somalie. D'octobre 1984 à décembre 1986, de nouveaux réfugiés, 140 000 personnes, selon les estimations gouvernementales, sont venus de l'Ogaden dans la région du nord-ouest. Le 17 mars 1987, un accord général prévoyant notamment un nouveau dénombrement des réfugiés en Somalie a été conclu avec le Gouvernement somali. La première phase, qui comporte une reconnaissance aérienne, a été achevée au cours du dernier trimestre de 1987, et la deuxième, une enquête socio-démographique, a maintenant commencé. Les résultats en sont attendus pour le premier semestre de 1989. Des femmes et des enfants représentent une forte proportion des réfugiés qui viennent tous d'Ethiopie. Ils sont hébergés dans 44 centres répartis entre quatre régions : 15 dans le nord-ouest, 12 dans la région de Gedo, 12 dans la région d'Hiran et 5 dans le Bas-Chébéli.

8. Depuis 1983, le Gouvernement somali a, en plusieurs occasions, réaffirmé qu'à son avis le rapatriement volontaire demeure la solution la plus appropriée à long terme pour les réfugiés installés dans son pays et s'est déclaré prêt à faciliter le départ des réfugiés qui souhaitent être rapatriés. Il a aussi dit que, dans l'intervalle, un programme d'installation sur place pourrait être mis au point à l'intention des réfugiés qui ne souhaitaient pas retourner ou qui ne pouvaient pas atteindre l'autosuffisance dans les centres où ils se trouvaient actuellement. Dans ce contexte, plusieurs programmes agricoles ont été lancés et quelque 5 500 hectares ont été depuis mis en valeur avec le concours de plus de 15 000 familles de réfugiés. Néanmoins, les programmes d'installation sur place progressent lentement, en raison de divers facteurs, parmi lesquels le manque de terres et de ressources en eau; le ralentissement des activités menées au titre des programmes durant les années 1985-1986, qui a eu des répercussions sur le secteur agricole, la nécessité de prendre les dispositions voulues en matière d'exécution et la longueur des opérations d'évaluation requises pour de tels projets. En conséquence, le programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en Somalie continue de porter en grande partie sur les soins et l'entretien.

9. Ceci a permis de répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés, mais les difficultés liées à une opération de secours de longue durée, dont la dépendance et la passivité, sont de plus en plus apparentes. Il a donc fallu aménager le programme, l'axer davantage sur des solutions durables. L'aide ayant repris au milieu de 1986 au même niveau qu'auparavant, on a eu recours simultanément et systématiquement au rapatriement volontaire et à l'intégration sur place pour y parvenir. Parallèlement à cette réorientation, on a entrepris, au cours du premier trimestre de 1988, un examen général des secteurs des soins et de l'entretien. Cela a permis de simplifier les activités, s'agissant notamment des articles produits dans le pays qui n'étaient pas jugés essentiels dans cette phase de

/...

posturgence du programme. Les activités de soins et d'entretien étaient donc axées sur l'appui infrastructurel aux centres de réfugiés.

10. Une mission interinstitutions des Nations Unies s'est rendue en Somalie en septembre 1987, en application de la résolution 41/138 de l'Assemblée générale datée du 4 décembre 1986. La mission a estimé que la présence de 840 000 réfugiés continuait à peser sur l'économie fragile de la Somalie. Dans son rapport, elle a identifié un certain nombre de secteurs prioritaires - ressources en eau, production vivrière et animale, mise en valeur des ressources forestières et pastorales, services de santé, éducation et formation professionnelle, routes et ports - qui exigent une aide internationale. La mission recommande en outre une approche structurée et coordonnée tant dans la formulation d'un programme général d'assistance que dans la mobilisation des ressources nécessaires à son application. Des mesures concrètes ont déjà été adoptées pour donner effet aux recommandations de la mission, surtout celles relatives à l'avancement des projets de développement intéressant les réfugiés et à l'identification de programmes à forte intensité de travail servant à la fois les réfugiés et la population locale.

III. ACTION DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

A. Mesures prises par le Secrétaire général

11. Le 18 mars 1988, le Secrétaire général a transmis aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies le texte de la résolution 42/127 de l'Assemblée générale, en même temps que le rapport de la mission interinstitutions qui s'est rendue en Somalie en septembre 1987. Il a engagé la communauté internationale à continuer à appuyer, bilatéralement et unilatéralement, les divers programmes et projets recommandés ou en cours d'exécution. Il a de plus exprimé l'espoir que l'assistance financière, technique et matérielle nécessaire pourrait être fournie au Gouvernement somali pour lui permettre de traiter avec efficacité les graves problèmes sociaux et économiques créés par la présence de réfugiés dans le pays.

12. Le 7 mars 1988, le Secrétaire général a également transmis le texte de la résolution 42/127 de l'Assemblée générale et le rapport de la mission aux chefs de toutes les organisations intéressées du système des Nations Unies, en les invitant instamment à maintenir et à accroître leur aide au Gouvernement somali pour lui permettre de faire face à la situation.

B. Mesures prises par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne

13. Le Bureau du PNUD a commencé à rassembler et à compiler des renseignements et des données sur les activités intéressant les réfugiés, ainsi que des rapports et autres documents pertinents pouvant être utilisés pour la programmation.

14. Etant donné que sa politique passée, axée sur des projets individuels n'a pas suscité l'intérêt voulu parmi les donateurs, le PNUD est en train de réorienter ses activités pour créer des programmes fondamentaux et intégrés en étroite coopération avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux. De plus, en raison du surcroît de travail considérable qu'entraîne cette approche intégrée, on est en train de renforcer la capacité du bureau local du PNUD.

/...

15. Le projet relatif à la colonie de réfugiés de Qorioley a été approuvé en mai 1988 au titre de l'assistance préparatoire. Ce projet débouchera sur une étude de faisabilité et sur un plan technique concernant l'installation de familles de réfugiés qui vivent depuis huit ans dans des camps de réfugiés. Le principal résultat sera notamment un plan de mise en place d'une exploitation agricole pluviale et d'approvisionnement en eau du village. L'intérêt particulier de ce projet est qu'il doit servir de modèle pour d'autres projets de développement à l'intention des réfugiés vivant en Somalie. Il est à noter que ce projet prévoit, outre la collaboration entre le PNUD et le HCR, les bases d'une collaboration entre ces deux organismes et le Save the Children Fund (Etats-Unis d'Amérique) aux fins de son exécution.

16. Le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS) et le PNUD ont aidé la Somalie à établir un plan national de lutte contre la désertification. A titre de suivi de la stratégie élaborée dans le cadre du projet, un groupe de lutte contre la désertification qui sera également financé par le PNUD et le BNUS, doit être créé dans le pays. Un projet d'agrosylviculture dans la région de Mogadishu, dont l'exécution doit être financée par le PNUD et le BNUS, est en cours d'élaboration de même que d'importantes prolongations de projets de fixation des dunes de sable à Shalla et à Shalambot, actuellement en cours d'exécution.

17. Le BNUS coopère activement avec le Gouvernement somali pour identifier, formuler et financer des projets et programmes de développement visant à protéger et revaloriser l'environnement et les ressources productives du pays.

18. Depuis 1980, le BNUS s'emploie à fixer les dunes de sable dans les régions côtières au nord et au sud de la capitale, Mogadishu. Trois projets distincts, intéressants différents endroits, ont permis de stabiliser plus de 2 000 hectares de dunes actives.

19. En 1988, le BNUS a apporté son concours ainsi qu'une aide financière à l'élaboration d'un Plan national d'action du Gouvernement somali pour lutter contre la désertification. Ce plan prévoit de renforcer les capacités administratives de gestion de l'environnement naturel, outre qu'il contient des propositions pratiques d'intervention. En outre, sur cette base, la lutte contre la désertification et la mise en valeur des ressources nationales pourraient être conçues d'une façon de plus en plus coordonnée et intégrée. Le BNUS travaille aussi avec le Gouvernement à établir un plan de mise en place d'un centre somali de surveillance de l'environnement. Une équipe d'experts collaborera avec le Gouvernement pour élaborer le projet d'un centre qui devra fournir aux autorités somalies une partie des données nécessaires pour suivre, sous leurs divers aspects, l'environnement et les ressources essentielles.

20. D'autres missions du BNUS seront chargées d'élaborer divers projets, visant notamment à protéger et améliorer l'environnement fragile des environs de Mogadishu et à freiner la désertification. Il est prévu que ces projets s'étendront aux Red Sand Hills, actuellement exploités de façon intensive par de nouveaux occupants de plus en plus nombreux.

/...

C. Mesures prises par le Haut Commissariat des Nations Unies
pour les réfugiés et le Programme alimentaire mondial

21. Conformément à la résolution 42/127 de l'Assemblée générale, le HCR a consulté le Gouvernement somali pour identifier l'assistance nécessaire en 1988 et 1989. Il convient toutefois de noter qu'au moment de l'établissement du présent rapport, il n'était pas possible de déterminer les effets que diverses inconnues auraient sur les programmes tant de 1988 que de 1989, lesquels devront être profondément révisés dès que les données nécessaires seront disponibles. Ces inconnues comprennent les conséquences de la situation dans la région du nord-ouest, les résultats du recensement et une récente modification substantielle du taux de change.

22. Le rapatriement volontaire organisé dans la région de Gedo a commencé en décembre 1986; à ce jour, quelque 4 940 réfugiés sont retournés dans la province de Sidamo en Ethiopie. On poursuit les efforts pour promouvoir le programme de rapatriement, ce qui implique notamment un examen minutieux des mesures d'assistance qu'il nécessite. Pour faciliter le mouvement des réfugiés, un pont suspendu a été construit en 1987 à Dolo, point de passage entre la Somalie et l'Ethiopie, et la route Luuq-Dolo a été remise en état en 1988. On espère en outre qu'une évolution des relations bilatérales contribuera au succès de ce programme.

23. En même temps, diverses initiatives ont été prises pour mettre sur pied un vaste programme favorisant des projets axés sur l'autosuffisance. Ainsi, 5 500 hectares ont été mis en valeur dans le secteur agricole où on favorise une approche à trois volets : développement local, installation sur place et mini-établissements. Pour l'exécution de ce programme, il est prévu de renforcer encore le cadre interinstitutions et d'accroître la participation des organisations bénévoles. Pour compléter ce programme, on prévoit en outre d'augmenter considérablement les activités non agricoles génératrices de revenus et les projets de développement communautaire afin de promouvoir les activités économiques dans les centres de réfugiés et de développer les liens avec l'économie locale.

24. L'Office allemand de la coopération technique a mené à bien, pour le compte du HCR, l'évaluation d'un projet de développement local à Qorioley. Ce projet prévoit, outre un plan agricole pilote intéressant 400 familles, la construction de routes, l'approvisionnement en eau et des activités de reboisement. L'exécution pourrait commencer pendant le deuxième semestre de 1988. L'évaluation du projet de cultures pluviales et de reboisement de Tug Wajale a été effectuée au cours du dernier trimestre de 1987 par une mission HCR/FIDA/Banque mondiale. La mission a présenté des propositions détaillées, mais des considérations liées à la proximité de la frontière ont empêché tout nouveau progrès.

25. Le projet d'installation de réfugiés à Furjano, dans la région du Bas-Chébéli a fait l'objet au milieu de 1987 d'une mission d'évaluation de la Banque mondiale. Par la suite, il a été nécessaire de revoir encore cette évaluation afin d'assurer la reproductibilité et la rentabilité du projet de culture pluviale semi-mécanisée et d'en réduire le coût par habitant. La réévaluation a été entreprise au début de 1988 par une équipe mixte Banque mondiale/Communauté économique européenne (CEE)/HCR qui a conclu que l'agriculture pluviale traditionnelle améliorée pouvait représenter une solution de rechange. Une mission de la Banque mondiale se rendra

/...

en Somalie au milieu de 1988 afin d'évaluer les diverses options susceptibles d'être envisagées pour le projet de Furjano.

26. Au début de 1988, le HCR, la Banque mondiale et la CEE ont pris une importante initiative afin de mettre au point un programme général combinant l'assistance aux réfugiés et les besoins en matière de développement. Ce programme vise à créer des emplois pour les réfugiés et pour la population locale, à réparer les dommages causés à l'environnement et à l'infrastructure par la présence des réfugiés et de leur bétail et à doter l'économie somalie de toute une gamme d'éléments d'actif durables. Les revenus des réfugiés stimuleront l'activité économique à l'intérieur des camps et favoriseront les liens entre les centres de réfugiés et l'économie locale, ouvrant ainsi de nouvelles possibilités d'emploi. Les piliers de ce programme sont le développement local et la promotion de l'interaction entre réfugiés et autochtones. La mission Banque mondiale/CEE/HCR, qui a eu lieu en février 1988, a conclu que l'on pouvait lancer de tels projets dans les secteurs de la mise en valeur des ressources forestières, pastorales et fluviales, de l'irrigation et de la construction de routes. La phase d'évaluation se poursuit et il est prévu que le projet deviendra opérationnel dans le courant de 1989.

27. Le programme du HCR en Somalie sera également touché par la construction d'un barrage à Bardhera qui aura pour effet d'inonder une grande partie des camps de réfugiés de la région de Gedo. Au moment de la rédaction du présent rapport, des discussions sont en cours entre le HCR, la Banque mondiale et le Gouvernement somali en vue de formuler un plan qui débouchera sur des solutions durables pour les réfugiés de ces camps. Ce plan comportera trois éléments : la facilitation du rapatriement volontaire, l'ouverture aux réfugiés des zones d'installation qui se créeront par suite de la construction du barrage et l'identification d'autres possibilités d'intégration locale.

28. Afin de mettre au point un cadre cohérent qui permettra de prévoir des solutions durables, un projet de plan d'action a été établi et il fait l'objet de discussions avec les autorités. Ce plan vise à identifier les réfugiés qui souhaitent le rapatriement volontaire et ceux qui préfèrent l'installation locale afin de s'entendre avec le Gouvernement somali sur les mesures pratiques qui relanceraient le rapatriement volontaire ou les possibilités d'installation sur place dans des conditions d'autosuffisance. Des propositions sont formulées en vue de déterminer quelles sont les intentions des familles de réfugiés et de fixer un calendrier pour ajuster les programmes d'assistance en conséquence.

29. L'assistance alimentaire, dont la coordination est assurée par le PAM, doit atteindre environ 142 000 tonnes en 1988 pour un coût estimé à 53 millions de dollars. Conformément aux recommandations formulées à la suite d'une enquête nutritionnelle entreprise au cours du premier semestre de 1988, les rations ont été relevées de 490 à 520 grammes par jour et des mesures ont été prises pour améliorer l'acheminement des produits alimentaires. Les besoins alimentaires seront réévalués une fois que l'on aura les résultats du nouveau recensement et des ajustements seront apportés selon que de besoin une fois le nouveau système de distribution mis en place.

30. Les programmes d'assistance du HCR en Somalie sont exécutés par la Commission nationale d'aide aux réfugiés, organe interministériel créé par le Gouvernement

/...

somali pour coordonner la distribution de l'aide aux réfugiés. Des bureaux d'aide aux réfugiés ont été mis en place dans certains ministères pour coordonner l'assistance dans chaque secteur. Le Service de santé des réfugiés est chargé des soins de santé; le Service agricole des réfugiés, des programmes agricoles; l'Institut de formation pédagogique permanente surveille l'enseignement primaire et les programmes de formation pédagogique; le Département de l'éducation des femmes est responsable des programmes de préparation à la vie familiale; et la Division de l'approvisionnement en eau des réfugiés s'occupe de l'assistance en matière d'approvisionnement en eau. Les bureaux consultatifs de la Commission nationale d'aide aux réfugiés aident à répondre à des besoins spécifiques immédiats et à faciliter l'installation des réfugiés sur place, tandis que le Service de développement communautaire de la Commission est chargé de promouvoir la participation des réfugiés et l'esprit d'initiative. Un service spécialisé de l'organisation non gouvernementale CARE s'occupe d'acheminer et de distribuer l'aide internationale.

31. A l'heure actuelle, une vingtaine d'institutions bénévoles participent au programme et la plupart d'entre elles opèrent dans les camps. Leurs activités portent principalement sur la santé, les activités créatrices de revenus, les établissements agricoles et l'enseignement. C'est également une institution bénévole qui exécute, avec le concours du HCR, le programme du Centre for unaccompanied and handicapped children à Mogadishu. Certains de ces organismes bénévoles sont des partenaires d'exécution des programmes du HCR et devraient, en 1989, participer plus activement dans les secteurs des établissements agricoles et des activités génératrices de revenus.

32. Comme indiqué plus haut, la coopération interinstitutions ne fait que s'intensifier, notamment pour ce qui est des projets relatifs aux établissements agricoles, à l'aide aux réfugiés et au développement. A cet égard, il convient de mentionner en particulier les activités de coopération avec la Banque mondiale : trois projets d'envergure sont actuellement dans la filière. Pour ce qui est de l'aide alimentaire, le PAM joue un rôle complémentaire et crucial; en outre, les mécanismes mis en place s'avèrent de plus en plus efficaces.

D. Mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

33. La FAO participe, en Somalie, à une vaste gamme d'activités, dont la sécurité alimentaire et l'aide aux éleveurs. Parmi les projets dans la filière, certains concernent les services opérationnels d'épidémiologie et de médecine vétérinaire, l'aménagement des parcours et la création de points d'eau; les services d'appui et de formation dans le secteur de la sylviculture; l'étude et la planification de l'occupation des sols; un plan d'action pour l'aménagement de forêts tropicales et l'aménagement des ressources en eau dans les régions rurales. Lesdits projets sont destinés à l'ensemble de la population, mais les réfugiés en bénéficient indirectement d'autant qu'ils peuvent y participer si les conditions s'y prêtent.

34. Les réfugiés éthiopiens en Somalie continuent de recevoir des secours alimentaires d'urgence; en 1988, l'aide d'urgence s'est élevée à 17 370 000 dollars

/...

au total. En outre, 50 000 femmes enceintes ou allaitantes et enfants en âge préscolaire bénéficient du programme d'alimentation du PAM en faveur des groupes vulnérables.

35. La FAO est constamment en consultation avec les autorités sur toute une gamme d'activités projetées ou en cours d'exécution - y compris les projets mentionnés plus haut, qui sont conformes aux priorités du Gouvernement et au mandat de la FAO. La FAO partage le vif intérêt que porte la mission interinstitutions à la protection et à la revalorisation de l'environnement. La FAO a participé à l'Atelier national sur la désertification et l'environnement, organisé à Mogadishu du 5 au 9 mars 1988 par le BNUS, le PNUD et le Gouvernement somali. Y ont participé des institutions nationales ainsi que des organismes internationaux, multilatéraux et bilatéraux. Les débats ont porté sur des questions de développement ayant trait à la mise en valeur et à la protection des ressources naturelles, l'accent étant mis sur la lutte contre la désertification et les problèmes écologiques, économiques et sociaux.

E. Mesures prises par le Fonds international de développement agricole

36. A l'heure actuelle, un nombre important de réfugiés se trouvent dans la zone où le Fonds international de développement agricole (FIDA), participe au financement de deux projets, le projet de développement agricole de la région nord-ouest et le projet de services de santé animale. Toutefois, ces projets ne comportent aucune activité qui intéresse directement les réfugiés.

37. Récemment, une mission Banque mondiale/FIDA/HCR a procédé à l'évaluation du projet de développement agricole de Togwagale, et le rapport y relatif a été examiné au FIDA le 15 mars 1988. Les réfugiés représentent quelque 25 % du groupe cible et devraient bénéficier de ce projet au même titre que les nationaux. Toutefois, l'exécution du projet a été suspendue en attendant que le problème de la sécurité dans la région soit réglé.

F. Mesures prises par le Programme des Nations Unies pour l'environnement

38. Le PNUE est actuellement en consultation avec le Gouvernement somali sur la nécessité de revaloriser les ressources naturelles du pays et de protéger l'environnement.

39. Le PNUE a, à la demande du Gouvernement, accordé une assistance comportant notamment les éléments ci-après :

a) Mission de consultation sur les plantations susceptibles d'aider à la fixation des dunes de sable (janvier 1986);

b) Services d'appui au Séminaire sur la protection, la gestion et la mise en valeur des zones côtières et des ressources marines (septembre 1986);

/...

c) Des propositions de projet à ce sujet ont été présentées à la réunion des donateurs tenue en mars 1988 dans le cadre de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, et les activités de suivi sont en cours;

d) Services d'appui au Séminaire sur la fixation des dunes de sable (mars 1987);

e) Mission de consultation sur la faune et la flore sauvages (mai 1987);

f) Mission de consultation sur les mesures à prendre pour lutter contre les requins dangereux pour l'homme (août 1987);

g) Dans le cadre du Programme d'action du Caire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, le Gouvernement somali recevra une assistance pour le renforcement par le biais de la participation aux réseaux de la Conférence (surveillance de l'environnement, climatologie, ressources en eau, énergie, matériel génétique, science et technologie, éducation et formation), de ses institutions nationales chargées de certains aspects de la gestion des ressources;

h) Dans le cadre de la Conférence, certains projets pilotes sur le développement autonome seront mis en oeuvre. Les autorités somalies ont déjà identifié des sites pour ces projets, et une mobilisation de fonds est engagée dans le cadre de la campagne générale d'appel de fonds du PNUE pour le financement du Programme du Caire;

i) La Somalie est l'un des pays qui bénéficient de la coopération du PNUE avec l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et la désertification.
